



Modèle attestation de porte fort

Par **colette**, le **20/08/2008 à 15:01**

Je recherche un modèle d'attestation de porte fort.rnmerci beaucoup

Par **Visiteur**, le **20/08/2008 à 17:22**

Voici ce que j'ai trouvé sur le site d'une mairie.rnrnAttestation de porte-fortrnJe soussigné(e)rnNom, prénoms :rnAdresse :rnTéléphone :rnCertifie sur l'honneur que M., Mme (rayer la mention inutile) :rnNom :rnPrénoms :rnEst décédé(e) le :rnÀ :rn(commune, département du décès ou pays étranger)rne qu'il ou elle a laissé pour seuls héritiers apparents :rnNom (pour les femmes : nom de jeune fille), prénoms :rnDate de naissance :rnAdresse :rnProfession :rn[fluo]Reprendre pour tous les héritiers[/fluo]rnLe(s)quel(s) seuls ont le droit de recevoir toutes sommes qui peuvent revenir et appartenir à la succession du défunt susnommé. En foi de quoi je me porte fort et caution au nom des autres cohéritiers.rnFait à :rnLe :rnLe porte-fort,rnSignature :rn[fluo]A noter : il est impératif de faire légaliser la signature en mairie[/fluo]

Par **colette**, le **20/08/2008 à 18:38**

Merci beaucoup pour votre aide.

Par **hermine**, le **21/08/2008 à 02:16**

bonjournen regardant votre modèle il semble qu'il n'y est que la personne se portant fort qui signe le document...mon coheritier s'est porté fort sans que je le sache pour percevoir des pensions de ma grand mère décédée. je trouve étrange que quiconque puisse se porter fort vis à vis de quelqu'un d'autre, sans être informé. n'avait-il pas besoin de mon accord?rnje vous remercie

Par **Visiteur**, le **22/08/2008 à 21:44**

Celui qui se "porte fort" prend la responsabilité, s'engage à effectuer certaines opérations pour d'autres ou recueillir ladite succession et en répartir le produit entre les divers héritiers.rnil vous doit donc des comptes précis...

Par **hermine**, le **23/08/2008 à 16:25**

je vous remercie pour votre réponse...car il est dur de trouver une réponse précise..a priori aucune loi ne définit vraiment le porte fort, à part les dommages et intérêts qui en découlent...en attendant c'est à moi de trouver tous les organismes à qui il a pu le donner!!c'est pas simple!rnencore un grand merci pour votre réponse

Par **joss1017**, le **19/02/2010 à 09:49**

Je voudrai un modèle d'attestation de port fort, soit à copier soit à télécharger SVP
MERCIrnJMG

Par **truyere**, le **07/12/2013 à 10:44**

Bonjour. Ma banque me réclame ce document alors que je suis le seul héritier, et que j'ai déjà fourni un certificat d'hérédité. Est-ce normal ? Merci d'avance.

Par **christiansem**, le **07/02/2019 à 12:17**

BONJOUR: Ma Mère vient de décéder et j'entend parler autour de moi que l'on peut "passer" hors succession certaines choses (je suis fils unique)en se déclarant "porte fort" rnaucun niveau de compte en banque ou capital décès versés rnpar certaines caisses de retraites ou assurances secu,,rnmutuelle complémentaire etc....rnmais est-ce que c'est légal merci à vous